

2004 pour un tarif de **3€ la tonne** et **DONNE** tous pouvoirs au le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

7) Indemnité de conseil du Comptable Public – année 2011

n° 2011-076

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité de ses membres, CONFIRME** avoir sollicité le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16.12.1983,

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

PREND ACTE que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Patrick SIMONET, receveur municipal par intérim depuis le 1^{er} février 2010 jusqu'au 31 aout 2011.

ACCORDE, pour l'année 2011, au Trésorier l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires pour un montant total de 715.68 €, correspondant à 240 j de gestion

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

8) Décisions modificatives

n° 2011-083

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, **et à la majorité moins une abstention, ACCEPTE** de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

9) Vœu au gouvernement pour le maintien du 1% formation

n° 2011- 084

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité de ses membres, AUTORISE** le Président à déposer un vœu auprès du Préfet avec copie au Président du C.N.F.P.T. afin de demander le maintien de la cotisation à 1% au C.N.P.T. dans l'intérêt du service public.

10) Emprunt de 230 000 € - Information

Dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Étain contracte auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt amortissable aux conditions suivantes :

- Durée : 12 ans à compter du 1^{er} octobre 2011
- Montant : 230 000,00 €
- Taux : Fixe de 4.18%
- Périodicité du capital et des intérêts : trimestrialités constantes
- Frais : 0.10% du montant emprunté

II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LOCAL

1) Bail commercial Care Packaging – avenant n°1 au bail commercial du 26 mai 2010

n° 2011- 077

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à la majorité moins quatre voix contre et trois abstentions, VALIDE dans le cadre du bail commercial avec Care Packaging, une modification temporaire du loyer

- Du mois d'avril 2011 au mois de décembre 2011 à hauteur de 3 187,87 € HT
- Du mois de janvier 2012 au mois de juin 2012 à hauteur de 4 781,81 € HT

- Remboursement du différentiel à partir de juillet 2012, avec un étalement sur 60 mois, soit 5 années.

Le montant du remboursement s'élèvera à 86 072,59 €, auquel sera ajouté un montant d'intérêts de 10 250,36 € correspondant à l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Ce remboursement s'effectuera à partir du mois de juillet 2012 par complément au loyer mensuel : le nouveau montant du loyer mensuel s'élèvera à 11 169 € HT de juillet 2012 à juin 2017.

AUTORISE le Président à solliciter une étude notariale pour la rédaction d'un acte validant les modifications du loyer, les frais liés éventuels étant mis à la charge de l'entreprise

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au bail commercial du 26 mai 2010 avec l'entreprise Care Packaging et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

2) Enveloppe développement local 2010 : programmation de façades privées

n° 2011- 078

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, DECIDE de programmer les dossiers de façades privées présentés au titre l'enveloppe développement local 2010,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2011,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

3) Décisions modificatives – Budget annexe – Bâtiment n° 3 Care Packaging**n° 2011-081**

La taxe foncière pour le bâtiment n°3 a été estimée à 8 000 € pour l'année 2011. Or, après réception des documents fiscaux, cette taxe s'élève à 24 109 €. Il a bien été prévu dans le bail que cette taxe foncière soit intégralement refacturée à la société Care Packaging.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, **et à la majorité moins une abstention, ACCEPTE** de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

III – SCOLAIRE / JEUNESSE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Signature de conventions pour les frais de scolarité**n° 2011- 079**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité de ses membres, AUTORISE** le Président à signer des conventions avec les communes ou communauté de communes pour déterminer une participation financière au titre des enfants scolarisés dans les écoles respectives des collectivités concernées

AUTORISE le Président signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée ainsi qu'à émettre les titres de recettes et régler les frais de scolarité aux collectivités correspondantes.

2) Bilan Pass Eté et Plage 2011 Information

La Communauté de Communes du Pays d'Etain a proposé des activités aux jeunes du territoire, âgés de 12 à 18 ans. Ce dispositif « PASS ETE » a fonctionné du 18 juillet au 12 août 2011.

111 jeunes ont participé aux différentes activités : 72 garçons et 39 filles

La majorité des jeunes habite à Etain (63). Les autres habitent dans les communes du canton (45) et seulement 3 habitent à l'extérieur du territoire de la CODECOM

Le salaire de l'animateur jeunesse n'est pas non plus pris en compte dans ce bilan.

Il est utile de signaler que la plupart des jeunes ayant fréquenté le dispositif fréquente le collège d'Etain.

Nous n'avons enregistré aucun incident. Le rendu est assez favorable auprès des jeunes et de leurs familles.

IV – TOURISME

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

1) Saison culturelle 2011/2012 : demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux projets culturels structurants**n° 2011-080**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité de ses membres, APPROUVE** le plan de financement proposé, **PRECISE** que les crédits relatifs aux dépenses engagées cette année sont prévus au budget 2011 et que les spectacles et animations programmés en 2012 seront inscrits au budget de l'exercice 2012,

CHARGE le Président de déposer tout dossier de demande d'aide financière auprès des partenaires et notamment du Conseil Régional de Lorraine,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ces investissements.

VI – VOIRIE

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

1) Travaux de voirie 2011 – travaux supplémentaires Maîtrise d'ouvrage déléguée**n° 2011-082**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité de ses membres, AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention de prestation de services avec la commune d'Etain ayant confié à la Communauté de communes la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux de voirie par délibération du 12 septembre 2011.

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à l'application des précitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

A Etain, le 17 octobre 2011

Le Président, Jean PICART